



DOSSIER DE CANDIDATURE
CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)
ELECTION ANNEE 2025

- 1 . Déclaration de candidature**
- 2 . Autorisation parentale**
- 3 . Tes motivations**
- 4 . Règles de fonctionnement du CMJ**
- 5 . Attestation de responsabilité civile à joindre au dossier**
- 6 . Autorisation de diffusion du numéro de téléphone personnel au sein du CMJ**

Retour du dossier en mairie au plus tard le Samedi 15 novembre 2025



Déclaration de candidature au Conseil Municipal Jeunes de Beauzac

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Fille/Garçon :

Adresse :

43590 BEAUZAC

Tél :

Mail :

Etablissement scolaire :

Classe :

Je soussigné

Déclare être candidat au conseil municipal des jeunes de Beauzac, pour l'élection de 2025.

A Beauzac le :

Signature du candidat

AUTORISATION PARENTALE

Représentants légaux :

NOM : Prénom :
Qualité :
Tél fixe : Tél portable :
Mail :

NOM : Prénom :
Qualité :
Tél fixe : Tél portable :
Mail :

Mon enfant souhaite devenir membre du Conseil Municipal des Jeunes de Beauzac. Afin de lui permettre de participer à cette élection, je complète l'autorisation parentale suivante.

Je soussigné(e),
père, mère, responsable légal de, par la
présente :

Autorise mon enfant à déposer sa candidature au Conseil Municipal des Jeunes pour l'élection de 2025.
Autorise mon enfant à participer aux réunions et à toutes les actions menées par le Conseil Municipal Jeunes.

Autorise mon enfant à effectuer des déplacements dans le cadre du CMJ, soit par véhicule personnel, soit par les moyens de transport mis à disposition par la commune.

Autorise mon enfant à recevoir par voie postale, par mail, par sms, les différentes informations relatives au CMJ (invitations, programmes, rendez-vous etc.).

Je certifie avoir pris connaissance de toutes les modalités d'organisation et de fonctionnement inhérentes à ces activités et accepte l'utilisation des photos et vidéos de mon enfant sur tous les supports de communication (presse, sites de la ville ...), ainsi que l'enregistrement des coordonnées de mon enfant dans un fichier servant uniquement dans le cadre de l'activité CMJ. Celles-ci pourront toutefois être transmises aux membres des différentes commissions, en charge de l'encadrement du groupe.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2001, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent par mail à l'adresse mairie@ville-beauzac.fr .

A Beauzac le.....

Signature du candidat

Précédé de la mention « lu et approuvé »

Signature des parents ou du responsable
légal

Précédé de la mention « lu et approuvé »

TES MOTIVATIONS

Cet espace est à toi, fais-nous part en quelques lignes de tes envies, projets, motivations etc.

Présente-toi, en quelques lignes (loisirs, sports pratiqués, famille, associations dont tu fais partie etc.)

Pourquoi t'inscris-tu au Conseil Municipal des Jeunes :

Sur quels thèmes ou projets souhaiterais-tu réfléchir :

FONCTIONNEMENT DU CMJ

1 – LES DEVOIRS

Le conseiller représentera la population Jeune de Beauzac.

Le conseiller devra s'impliquer dans les actions locales.

Il s'engage à :

- Assister aux réunions,
- S'investir dans les projets du Conseil Municipal des Jeunes,
- Informer les jeunes de la commune des actions du CMJ,
- Être respectueux et communiquer avec les membres du CMJ,
- S'informer des besoins des jeunes de la commune,
- Etablir un lien entre les générations de la commune,
- Favoriser la citoyenneté et l'expression des personnes,
- Être porteur de projets et œuvrer à leur réalisation,
- Être le représentant des Jeunes auprès des élus municipaux adultes,
- Respecter le devoir de discrétion, concernant les affaires communales dont il pourra être témoin.

Les conseillers jeunes seront aidés par les conseillers municipaux adultes, pour appréhender pleinement leurs nouvelles fonctions.

2 – LES DROITS

Le conseiller a le droit de :

- Proposer des projets et des actions,
- Organiser des manifestations culturelles, festives ou de loisirs, des expositions etc.,
- Exprimer ses opinions dans le respect des autres,
- S'impliquer dans les actions locales, nationales etc.,
- Donner aux jeunes la possibilité de participer à la vie citoyenne en faisant part de leurs idées,
- Donner son pouvoir à un autre conseiller afin de le représenter au conseil.

3 – LES REGLES DEONTOLOGIQUES

Toutes les actions relatives au CMJ doivent impérativement et en toutes circonstances respecter la liberté absolue de la conscience de l'enfant.

L'appropriation et/ou l'exploitation à toutes fins des actions du CMJ par des groupes politiques, mercantiles, philosophiques ou religieux, sont purement interdites.

Le CMJ est un espace de proposition, voire de décision et d'expression où le Jeune peut émettre librement son avis sur les différents sujets et projets le concernant.

Signature des représentants légaux

Signature du candidat

Autorisation de diffusion du numéro de téléphone personnel au sein du CMJ

Je soussigné(e)....., mère / père de

autorise Mme Lambert Céline, conseillère en charge de l'enfance-jeunesse, à divulguer mon numéro
de téléphone personnel à tous les enfants du Conseil Municipal des Jeunes, pour améliorer
l'organisation des réunions de travail.

Mon numéro de téléphone :

Date :

Signature :